



SAINT-OUEN

République Française  
Liberté, Egalité, Fraternité

Saint-Ouen, le - 6 MAI 2010

DEPARTEMENT ADMINISTRATION FINANCES PREVENTION SECURITE  
DIRECTION DES AFFAIRES GENERALES ET JURIDIQUES

**Monsieur William DELANNOY**  
**Conseiller municipal**  
6 place de la République  
93400 SAINT OUEN

Dossier suivi par : Eliane BEAL  
Réf. : CD-2010-03541

Objet : Question orale : Commerce « Les accords de cristal » - avenue Gabriel Péri

**Monsieur le Conseiller Municipal,**

Par courrier en date du 28 avril 2010, dans le cadre des questions orales du conseil municipal du 3 mai 2010, vous m'interrogez sur le devenir du magasin « Les Accords de cristal », situé 51 avenue Gabriel Péri, dont l'exploitation vient de cesser.

Suite à une érosion continue de leur chiffre d'affaires, les époux André, qui géraient le magasin de vêtements Moriss, à cette adresse, ont cessé leur activité en janvier 2004.

Dans le cadre du soutien au commerce et à l'artisanat et dans le souci de maintenir une offre commerciale de qualité, la commune s'est portée acquéreur de ce local d'une surface de 63 M<sup>2</sup> sur la base de l'estimation des domaines ainsi que du bail commercial, par le paiement d'une indemnité d'éviction, conformément aux délibérations du conseil municipal du 9 février et du 27 septembre 2004 pour un montant total de 140.500 euros.

Un bail a été conclu avec Madame ACHOURANE à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2005 pour une activité de vente de vêtements et d'accessoires de mode avec un loyer annuel fixé à 12.000 euros.

Ce commerce connaît actuellement des difficultés ; nous analysons la situation avec toute l'attention nécessaire et nous vous fournirons prochainement des éléments d'information complémentaires.

Je vous prie d'agréer, **Monsieur le Conseiller Municipal**, l'expression de mes salutations cordiales.

  
**Jacqueline ROUILLON**  
Maire-Conseillère Générale